

# **Rapport de jury**

## ***Concours de recrutement des infirmiers de l'Education nationale***

### ***Académie de Normandie***

#### ***Session 2024***

L'épreuve d'admissibilité du concours s'est déroulée le 8 avril 2024 et celles d'admission, les 10 et 11 juin 2024.

Par arrêté publié le 22 Mars 2024, 35 postes étaient à pourvoir pour l'Académie de Normandie.

#### **A. Présentation des épreuves :**

Conformément aux dispositions réglementaires (arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur), la durée et le contenu des épreuves sont les suivants :

***1° Epreuve écrite d'admissibilité :*** Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

***2° Epreuve orale d'admission :*** Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : 30 minutes ; coefficient 2).

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des

établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

## **B. Statistiques générales du concours**

Inscrits	<b>160</b>	
Présents	<b>107</b>	66.87% des inscrits
Admissibles	<b>68</b>	42.5% des inscrits 63.5% des présents
Présents aux épreuves d'admission	<b>62</b>	91.1% des admissibles
Admis sur liste principale	<b>35</b>	51.4% des admissibles 56.4 % des présents
Admis sur liste complémentaire	<b>0</b>	

### Epreuve d'admissibilité

Seuil d'admissibilité	11/20
Moyenne d'admissibilité	11.88 / 20
Note maximum obtenue	18.73/20

### Epreuve d'admission

		Coefficient 2
Note minimum obtenue	01 /20	02 /40
Moyenne d'admission	11.7 /20	23.4 /40
Note maximum obtenue	20/20	40 /40

## Résultat global du concours

		Coefficient 3
Seuil d'admission	11.2 / 20	33.6 / 60
Moyenne d'admission	11.56 / 20	34.68 / 60
Note maximum obtenue	19.57 / 20	58.73 / 60

### **C. Epreuve d'admissibilité**

L'épreuve consistait en la réponse à deux questions différentes. La première relatait les conséquences d'une chute d'une collégienne dans la cour et la seconde, une problématique liée à un rapport sexuel à risque d'une lycéenne.

Bien que les deux situations soient totalement différentes, elles nécessitaient, chez les candidats, la mobilisation de connaissances sur le fonctionnement des EPLE, tant dans la prise en charge directe et le suivi que sur les mesures de prévention souhaitables.

#### Observations du jury :

Le premier indicateur inquiétant de cette cession de recrutement est le faible nombre de candidats présents par rapport aux inscrits. A cela s'ajoute un niveau globalement décevant, masqué en partie par un barème favorisant l'obtention de points de manière relativement aisée.

Derrière ce constat général, les membres du jury relèvent toutefois la présence de copies excellentes. Ces candidats font non seulement preuve d'une grande connaissance des missions de l'Infirmier scolaire mais également d'une capacité à prendre du recul sur les situations qui leur sont proposées. L'écrit est, dans ce cas, agréable à lire, grâce à des qualités rédactionnelles non négligeables et une structuration pertinente.

A l'inverse, de nombreuses copies surprennent par un niveau de connaissance très nettement insuffisant ou avec des décisions qui peuvent être qualifiées de dangereuses (voire des fautes professionnelles graves). Les qualités rédactionnelles font parfois défaut avec un orthographe nettement défailant.

La plus grande partie des copies peut être qualifiée de médiocre en raison soit d'un manque de développement avec des réponses trop superficielles, soit des connaissances trop généralistes, soit faute d'analyse et de recul dans ces deux situations.

Les candidats ont semblé éprouver plus de difficultés dans les réponses à la questions 2. En effet, le barème a permis à de nombreux candidats d'obtenir une note convenable avec la question 1 qui portaient sur des actes courants effectués dans la fonction hospitalière. La question 2, portant sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective, n'a été traitée dans sa totalité que par un très faible nombre de candidats, ce qui semble démontrer un manque de connaissance profond des missions de l'infirmier scolaire.

## Conseils aux candidats :

↳ Nécessité d'opérer une vraie préparation de ce concours tant sur le fond (missions de l'infirmier scolaire) que sur la forme (structuration et qualité rédactionnelle)

↳ Nécessité de mener un questionnement sur les missions propres de l'infirmier en milieu scolaire à replacer dans le contexte de la réussite de l'élève

↳ Nécessité de faire preuve de prise de recul et de hauteur par rapport aux situations proposées

↳ Nécessité de préparer un passage au secteur public qui constitue pour de nombreux candidats un changement de paradigme

### **D. Epreuve d'admission**

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 10 minutes, au maximum, dédiées à la présentation par le candidat de son expérience professionnelle et de ses objectifs d'évolution de carrière.

Pour conduire l'entretien le jury dispose du curriculum vitae fourni par le candidat.

Cette épreuve orale, dotée d'un coefficient 2, est cruciale car elle permet d'évaluer la capacité du candidat à témoigner de connaissances et compétences transférables comme future infirmier de l'Education nationale, tout en s'exprimant avec clarté et précision. Ce temps d'échange est donc l'occasion pour le candidat de donner à voir ses qualités.

## Observations du jury :

### **Le curriculum vitae :**

S'ils ne font pas l'objet en tant que tels d'une notation, il ressort de l'examen des CV que ceux-ci gagnent à être précis et organisés de manière immédiatement « visuelle ». De plus, de nombreux CV comportent une redondance de sigles et acronymes qui nécessiteraient d'être explicités d'autant plus lorsqu'ils concernent le milieu hospitalier.

### **L'exposé :**

Le candidat doit mettre à profit les 10 minutes de cette partie pour démontrer la corrélation entre son parcours et les missions exigibles d'un infirmier de l'Education nationale. Pour être efficace et donc valorisée, la présentation devait être vive et dynamique, s'éloigner d'une simple récitation des fonctions exercées ou de son strict CV et mettre en valeur de manière organisée ses compétences.

Les meilleurs candidats ont convenablement travaillé leur présentation et les membres de jury ont pu souligner un effort de clarté et de structuration. Toutefois, certains exposés manquaient de rythme ou ne respectaient pas le temps imposé.

Le jury a apprécié les candidats ayant démontré un grand potentiel de professionnalisme grâce à une mise en lumière des apports de leurs expériences et pratiques antérieures. Ces candidats ont montré leur motivation et su expliciter de manière intelligible le choix de l'Education nationale pour poursuivre leur vie professionnelle.

## L'entretien :

Cette seconde partie de l'épreuve orale permet au jury d'évaluer les candidats sur leur motivation, leurs connaissances professionnelles, leurs capacités d'adaptation, leur connaissance du système éducatif et leur représentation de la fonction d'infirmier de l'éducation nationale.

Les questions et mises en situation ont porté sur différents sujets mais principalement sur des situations au sein d'un établissement scolaire du second degré mettant en jeu des élèves mineurs dans la majorité des cas.

La capacité de certains candidats à faire preuve d'analyse, à témoigner d'une posture réflexive à l'égard des mises en situations proposées, tout en identifiant les acteurs et les instances mobilisables à l'échelle d'un EPLE a été valorisée.

Les membres du jury ont été attentifs à ce que les candidats démontrent une connaissance des missions de l'infirmier scolaire dans les différents lieux de son exercice. Si son rôle en collège et lycée semble relativement acquis, c'est plus rare pour le premier degré et le lycée professionnel.

Pour de trop nombreux cas, il a semblé que les candidats avaient manqué de préparation et, de ce fait, manquaient de rigueur dans les connaissances du système éducatif (notamment pour les instances), des missions de l'infirmier et dans les termes utilisés. 40% des candidats se voient attribuer une note inférieure à 10, éliminatoire. Malgré tout, les membres du jury ont pu déceler chez certains, les plus proches de la moyenne, des aptitudes qui rendent leur candidature légitime dans l'avenir, s'ils consentent à préparer leur entrée dans la fonction.

Néanmoins, les membres du jury tiennent à saluer les prestations des candidats les mieux préparés qui ont pu démontrer une qualité exceptionnelle qui laisse augurer de carrières brillantes au service des élèves.

## Conseils aux candidats :

↳ Se construire une connaissance **précise** des missions de l'infirmier scolaire et de l'Institution scolaire

↳ Pour la rédaction du curriculum vitae, le candidat gagnerait à mettre en évidence les compétences acquises transférables au cours de sa carrière

↳ Structurer l'exposé afin de mettre en lumière un parcours qui aboutit logiquement au concours et démontrer sa motivation

↳ Préparer l'exposé afin qu'il corresponde aux attendus du concours, notamment en termes de durée et de construction du plan.

↳ Se préparer au concours par des stages d'immersion auprès d'infirmier scolaire dans tous types d'EPL

## **E. Pour conclure**

Les membres jury ont constaté un niveau extrêmement disparate des candidats. Si certains candidats démontrent toutes les qualités professionnelles et motivationnelles pour embrasser la fonction, d'autres donnent le sentiment de s'être trompés de concours, tant ils sont éloignés des attendus de base.

L'action des membres du jury a été guidée par la volonté de recruter des personnels en capacité de valoriser le rôle d'un personnel santé au sein de l'institution par ses connaissances spécifiques en matière de santé mais aussi dans sa connaissance de l'Education nationale au service de la bonne santé et du bien-être des élèves et de la qualité des apprentissages en respectant les besoins particuliers de chaque élève par la mise en place des dispositifs adaptés.

C'est pourquoi, il convient de renouveler les conseils suivants :

↳ Une préparation au concours est indispensable tant pour l'épreuve écrite sur la forme et le fond que pour l'épreuve orale.

↳ Le jury attend des candidats(es) qu'ils démontrent leur capacité à répondre aux questions de la manière la plus exhaustive possible, en prenant soin de prendre le recul et la hauteur nécessaire à la fonction.

↳ Les membres du jury attribuent une plus-value aux candidats capables de mettre en avant une capacité de d'analyse réflexive.

Le président du jury

Jérôme CLERC